

RAUCOURT

54610



Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Nombre de procurations : 1

La convocation adressée le 16.03.2026 avec comme ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local
- Indemnités adjoints
- Questions diverses

La légalité de cette délibération a été vérifiée par le commissaire du contrôle de légalité le 27/03/2026.

Le Maire,

Séance du 20.03.2026



2026-01 ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

– Mr Claude BASTIEN : 5 (cinq) voix

– Mme Sabine DEGUILI : 6 (six) voix

Mme Sabine DEGUILI, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée Maire et a pris la présidence de l'assemblée.

A RAUCOURT, le 20 mars 2026
Mme Sabine DEGUILI
La Maire



REGISTRE DES DELIBERATIONS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 20.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil municipal s'est réuni à 20 heures, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude BASTIEN, Maire.

Etaient présents :

Cécile CHAPLIER, Bernard BUZON, Sabine DEGUILI, Antoine L'HUILLIER, Marie-Pierre L'HUILLIER, Guy LESCURE, Estelle MATHIEU, Valentin MOINE, Christian TOUSSENOT.

Absents :

Absents excusés : Sylvie WRECZYCKI

Procurations :

Mme Sylvie WRECZYCKI donne procuration à Mme L'HUILLIER Marie-Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr MOINE Valentin a été désigné pour assurer cette fonction.